

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION SPORTIVE AU COLLEGE ROBERT DOISNEAU

Votre enfant a la possibilité de participer à diverses activités sportives toute l'année en plus de l'EPS par l'intermédiaire de l'Association Sportive (AS) du collège.

L'AS, moyennant une cotisation annuelle de 30€, un certificat médical et votre autorisation écrite, permet à votre enfant de pratiquer soit de la danse soit du handball le mercredi après midi (de 13h15 à 14h45 pour les 6^{ème} / 5^{ème}), et également du tennis de table, badminton, foot en salle (futsal), dodgeball et arts du cirque les lundi, mardi et vendredi midi si leur emploi du temps le leur permet. Les élèves participants à l'AS du midi sont prioritaires à la cantine, et les activités durent environ 1h.

Le montant de la licence ne change pas quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

C'est une pratique loisir ou compétitive, au choix, encadrée par les enseignants d'EPS du collège. Il est possible d'essayer gratuitement les activités pendant tout le mois de septembre, durée des portes ouvertes de l'AS.

Une fois cette période d'essai terminée, il sera obligatoire d'être licencié pour pouvoir continuer de pratiquer (pour des raisons d'assurance et de certificats médicaux), et l'adhésion demandera à l'élève une certaine assiduité, ce qui impliquera une justification des absences de votre part auprès de l'enseignant responsable de l'activité.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Les enseignants d'EPS, M. COUDRE, Mmes CAUVIN et ALASSOEUR.

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION SPORTIVE AU COLLEGE ROBERT DOISNEAU

Votre enfant a la possibilité de participer à diverses activités sportives toute l'année en plus de l'EPS par l'intermédiaire de l'Association Sportive (AS) du collège.

L'AS, moyennant une cotisation annuelle de 30€, un certificat médical et votre autorisation écrite, permet à votre enfant de pratiquer soit de la danse soit du handball le mercredi après midi (de 13h15 à 14h45 pour les 6^{ème} / 5^{ème}), et également du tennis de table, badminton, foot en salle (futsal), dodgeball et arts du cirque les lundi, mardi et vendredi midi si leur emploi du temps le leur permet. Les élèves participants à l'AS du midi sont prioritaires à la cantine, et les activités durent environ 1h.

Le montant de la licence ne change pas quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

C'est une pratique loisir ou compétitive, au choix, encadrée par les enseignants d'EPS du collège. Il est possible d'essayer gratuitement les activités pendant tout le mois de septembre, durée des portes ouvertes de l'AS.

Une fois cette période d'essai terminée, il sera obligatoire d'être licencié pour pouvoir continuer de pratiquer (pour des raisons d'assurance et de certificats médicaux), et l'adhésion demandera à l'élève une certaine assiduité, ce qui impliquera une justification des absences de votre part auprès de l'enseignant responsable de l'activité.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Les enseignants d'EPS, M. COUDRE, Mmes CAUVIN et ALASSOEUR.